

Auxerre, le 15 avril 2025

Monsieur le Président
Communauté de Communes du Jovinien
Pôle Transition et attractivité territoriales
11 quai du 1^{er} Dragons
89300 JOIGNY

Objet : Modification n°2 et révisions allégées n°1 et n°2 du PLUi de la Communauté de Communes du Jovinien

Nos réf :

Dossier suivi par Anne-Laure MOUGET ☎ 07 78 41 34 64 ✉ almouget@artisanat-bfc.fr

Monsieur le Président,

Je fais suite à votre courrier en date du 28 février 2025 concernant la modification n°2 et les révisions allégées n°1 et n°2 du PLUi de la Communauté de Communes du Jovinien.

Suite à l'étude attentive de vos projets par mes services, j'émet un avis favorable.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Président**, mes respectueuses salutations.

**Le Vice-Président de la CMAR-BFC,
Président de la CND de l'Yonne**

Jean-Pierre RICHARD